



EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2017

COMMUNE DE GARDANNE

Convoqué le mardi 19 septembre 2017

Président de séance : Monsieur le Maire
Secrétaire de séance : Monsieur Anthony Pontet

**OBJET : AUTORISER MONSIEUR LE MAIRE A VERSER UNE SUBVENTION A
L'ADEF PREVUE DANS LE CADRE DE LA PROGRAMMATION 2016
DU CONTRAT DE VILLE**

MEI Roger
PRIMO Yveline
LA PIANA Jean-Marc
PONA Valérie
BASTIDE Bernard
NERINI Nathalie
MENFI Joseph (dit Jeannot)
ARNAL Jocelyne
PORCEDO Guy
MASINI Jocelyne
PONTET Anthony
LAFORGIA Christine
JORDA Claude
GUIDINI-SOUCHE Johanne
PARDO Bernard Procuration
KADRI Zahia
PARLANI René Procuration
BARBE Françoise
TOUAT Didier Procuration
SEMENZIN Véronique
BRONDINO Maurice
GAMECHE Samia Procuration
VIRZI Antoine Procuration
BUSCA-VOLLAIRE Céline Procuration
BAGNIS Alain
MUSSO Alice
SBODIO Claude
GARELLA Jean-Brice
MARTINEZ Karine Procuration
RIGAUD Hervé
BIGGI-CONTI Marlène Procuration
AMIC Bruno
APOTHELOZ Brigitte Absente jusqu'à la question n° 01
BALDO Antonio Procuration
LEPOITTEVIN Clément Absent

Nombre total de conseillers : 35
Présents à la séance : 24 jusqu'à la question n° 01 puis 25
Nombre de pouvoirs : 09
Absent à la séance : 02 jusqu'à la question n° 01 puis 01

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal,

Vu la loi de Programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014,

Vu le contrat de Ville communautaire du Pays d'Aix 2015-2020 dont la Ville de Gardanne est signataire,

Vu la délibération du 20 juin 2016, autorisant Monsieur le Maire à verser à l'ADEF une subvention de 500 euros dans le cadre du contrat ci-dessus mentionné,

Considérant que la subvention à l'A.D.E.F. n'a pu être effectivement versée dans le courant de l'exercice 2016 et qu'en conséquence, une nouvelle délibération est nécessaire pour que la ville honore cet engagement,

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à verser cette subvention sur l'exercice 2017.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, à l'unanimité, l'adopte et le convertit en délibération,

DECIDE :

ARTICLE 1 : D'autoriser Monsieur le Maire à procéder au versement de la subvention de 500 euros à l'ADEF.

ARTICLE 2 : Que la dépense est prévue au budget communal.

Le Maire de Gardanne,
Roger MEI

SIGNE



TRANSMISE EN SOUS/PREFECTURE LE : **28 SEP. 2017**

AFFICHÉE LE : **28 SEP. 2017**

ACCUSÉ RÉCEPTION DE LA SOUS PREF. EN DATE DU : **28 SEP. 2017**